

Séance du 2 novembre 2016

L'an deux mil seize, le deux novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie suivant convocation du 27 octobre 2016. Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs MÉNARD, DERRIEN, VERSAVEL, GUÉROULT, SIMÉON, Mmes RENAULT, CORADELLO, QUESNE, BRÉANT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes DUPONT, SWERTVAEGER, M. DESMARAIS

Pas de pouvoir

Mme VIÉNOT de VAUBLANC a été nommée secrétaire de séance.

M. QUESNEY déclare la séance ouverte à vingt heures trente. En ce qui concerne les pouvoirs, M QUESNEY rappelle les règles. Les pouvoirs par courriel seront refusés, les pouvoirs doivent être faits en mairie ou à la main. Il faut la signature originale. Il est rappelé que les réunions de conseil ont lieu toujours le mercredi de chaque mois, aussi chacun passera à la mairie pour signer son mandat s'il est absent à la réunion.

Présentation de climat pratique

Présentation de l'avancement des travaux et des perspectives par M. MÉNARD. Formation et sensibilisation : diminution des déchets et semaine du goût. Energique : consommation de l'éclairage public. Compostage. Produits à substituer pour 2017 pour un achat en local.

Délibération gouvernance de la communauté de commune du Roumois Seine

Qu'est-ce que la gouvernance de la communauté de communes Roumois Seine ? Une répartition nouvelle des sièges va être faite : soit 2 sièges pour Hauville. 90 sièges pour l'ensemble. A noter que beaucoup de communes perdent des représentants, c'est le cas de la commune de Hauville. Nous passons de 3 à 2 délégués. La Préfecture nous demande de voter pour savoir si nous sommes d'accord sur le nombre de représentants de la nouvelle instance. Le Conseil Municipal décide à 7 voix pour et 5 voix contre de valider la répartition de droit commun des sièges au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Commune Roumois Seine soit 2 délégués pour la commune de HAUVILLE.

Délibération réhabilitation : mare Jouas et Mare de la Savallerie

Présentation par M. QUESNEY. Il n'a pas encore le dossier complet en main. Mme Marchalot qui devait remettre le dossier n'a pas terminé. Deux mares doivent être réhabilitées : la Mare Jouas et la Mare de la Savallerie. Le parc a choisi ces deux mares. La réhabilitation coûterait chère : débroussaillage, nettoyage, curage, fourniture et pose d'une clôture soit environ 5000 € par mare, subventionné à 80 % par le Parc, l'Agence de l'eau et le Département. Il resterait à la charge de la commune environ 2000 €. M. QUESNEY propose de remettre la délibération à une date ultérieure en ayant un dossier complet. Il est proposé d'informer les propriétaires concernés par le terrain jouxtant.

Délibération création de poste

Avancement de grade pour Mme MARTIN qui est ATSEM de 1^{ère} classe de- pu 2007. Elle aurait dû passer au grade supérieur depuis 2013. Le centre de Gestion a demandé si nous voulions le faire. Le coût pour la commune est quasiment insensible puisqu'elle perd en même temps son supplément familial (augmentation de 48 € brut de salaire et baisse de 52 € brut de supplément familial). C'est un avancement normal dans une carrière.
Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération donnant pouvoir au Centre de Gestion de l'Eure pour les contrats d'assurances du personnel

Le contrat d'assurance pour les risques statutaires arrive à son terme le 31/12/17. La commune assure le personnel pour les risques du travail. Au 1^{er} janvier 2017 la procédure se met en route pour renégocier les contrats pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2018. Le maire donne cette délégation au Centre de gestion. Cette assurance prend le relai du manque de salaire, des remboursements de médicaments... Les taux sont négociés par le Centre de Gestion.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération achat matériel entretien lagunage

M. QUESNEY rappelle que lorsque l'on a fait le budget nous avons prévu une somme de 1500 € (devis RUAULT et Motoculture du Roumois pour une débroussailleuse à roues). Ce matériel pourrait être transmis à la commune au moment où la compétence passerait à la communauté de communes. RUAULT a fourni un devis pour une débroussailleuse et une tronçonneuse, Motoculture du Roumois a donné un devis pour une débroussailleuse et un souffleur. Le conseil municipal donne son accord pour la débroussailleuse et pour le désherbeur thermique.
Le Conseil Municipal votera lors du prochain conseil avec un nouveau devis.

Délibération engagement dans le Programme territoire à énergie positive pour la croissance verte

M. QUESTEL a décroché une enveloppe de 500 000 € auprès du ministère de l'environnement pour le programme territoire à énergie positive pour la croissance verte. Plusieurs communes sont concernées par ces projets. Les collectivités, qui ont été retenues, devaient entrer notamment dans une installation de chaudière bois à énergie et dans la rénovation énergétique. Quand ils ont fait l'appel à projets en 2015, ils ont demandé que chaque projet entre dans une catégorie. Un montant leur a déjà été attribué. Si certains projets ont disparu, l'enveloppe sera redistribuée. La clef de répartition pour les reports n'est pas encore définie. Potentiellement une enveloppe supplémentaire pourrait être gagnée si le Pays démontre une volonté à évoluer dans ce genre de projet. M. MÉNARD est le référent pour ce dossier.
Le Conseil Municipal donne son accord pour que M. QUESNEY puisse signer la convention concernant le Programme territoire à énergie positive pour la croissance verte à l'unanimité.

Questions diverses

Une présentation du bulletin municipal en cours est faite. Des conseillers ont fait des demandes et des aménagements.

Présentation par Mme RENAULT des travaux de l'équipe d'aménagement du terrain de loisirs de la commune.

Le FIPDR (enveloppe mise à disposition des collectivités pour la sécurisation de l'école) comprend la mise en place des réparations des barrières et des cadenas, mise en place des signaux lumineux pour intrusion d'une personne non autorisée.

Une commission devrait passer qu'au mois de janvier. M. QUESNEY va faire une lettre pour commencer les travaux avant même l'obtention de la subvention.

Mme BRÉANT explique que la garderie était ouverte sur l'heure de midi.

L'ensemble du conseil municipal est invité à la messe de la St Hubert à l'église de la Haye Aubrée par l'équipage de Brotonne le samedi 5 novembre à 10h.

Les 25 et 26 novembre auront lieu la collecte de la banque alimentaire. Il est proposé de demander aux membres du CCAS pour faire la collecte pour la commune.

Une invitation est faite le 19 novembre à St Ouen de Thouberville au festival culturel de la CREA, à 18 H salle Pierre Paul Richer.

Une demande concernant le jardin du souvenir a été émise. M. QUESNEY demande qu'on remette une commission cimetièrre en place.

Quinze grilles ont été volées aux Freyers mercredi dernier, le matériel, les jambes de force qui vont avec. Sur le terrain M. ÉLOI a trouvé une débroussailleuse STYL qui avait été volée à Eturqueraye. M. QUESNEY a porté plainte. Il a appelé l'assurance et nous ne sommes pas couverts pour le vol extérieur. La gendarmerie a demandé qu'on les marque.

La commission travaux va se réunir le mardi 15 novembre à 19h00.

Lecture à haute voix dimanche 6 novembre à 15h00 à la Bibliothèque.

Une réunion publique a été organisée, le 25/10/2016, avec M. SOURIOUX pour informer les habitants de la rue de la Haye Aubrée concernant les travaux du SIEGE qui vont débiter en janvier.

Les parents d'élèves seront prévenus de la date de début des travaux. La rue sera interdite à la circulation excepté les riverains et les personnels de santé.

M. MÉNARD a envoyé à la mairie un document pour la demande de subvention du FEDER afin que Monsieur le Maire finisse de le compléter et le signe.

Le grattage de route de la rue Adam a été récupéré par la société EIFFAGE. La commune a récupéré le balayage seulement.

Une question a été posée concernant la pose d'une clôture non déclarée de nouveaux habitants de la Route du Bosc Lambert.

Mme Bréant revient sur le journal et les informations du pôle à faire passer. Elle demande si le problème de la chaudière de la salle des fêtes a été réparé. Elle demande que l'on vérifie également le fonctionnement de la salle des fêtes avec Serge Eloi. Elle demande où sont les panneaux de signalisation de la route pour les travaux. Il lui est répondu que les panneaux ont été repris par le Conseil Départemental.

Interrogation concernant des quatre stop que le conseil municipal n'a pas prévu d'enlever. Elle demande que les panneaux soient récupérés.

Elle informe que les pigeons sont revenus dans l'église.

Des bénévoles (M ECKENDORF et M. POTTIER) se proposent de faire les travaux sur le mur du cimetière. Mme RENAULT demande que Monsieur le

Maire contacte l'assurance pour être sûr que les bénévoles sont couverts en cas d'accident.

Pour rappel, il y a une interdiction de stationner rue de la Forêt/rue du Bourdonné au niveau de l'arrêt de bus. M. QUESNEY explique que le bus ne pouvait plus passer, les camions des ordures ménagères non plus. Plusieurs habitants ainsi que la communauté de communes ont interpellé Monsieur le Maire qui a donc fait poser le panneau d'interdiction.

Mme BRÉANT demande si on a avancé sur le problème de zéro phyto. M. QUESNEY répond qu'il réunit une commission travaux pour débloquer la situation.

Elle demande si le cahier de travaux a été mis en place. M. QUESNEY a vu qu'il y avait des travaux qui pouvaient être fait mais tous les travaux ne sont pas à faire par les employés. M. MADONNA demande que le temps des tâches soit dit par chacun des employés sur leurs travaux afin de savoir s'il ne serait pas préférable de faire appel à des entreprises.

Mme CAMIER demande si la mairie est au courant qu'il y a un poney club qui se monte rue de Barneville (en face du moulin). M. QUESNEY est au courant. Le propriétaire envisage de créer un poney club pour les enfants et également pour un travail avec les handicapés.

M. ÉLOI refait la circulation à la sortie de l'école le matin et le soir.

Une commission finance est à prévoir, il en est de même pour un conseil municipal des jeunes.

La garderie a été rangée et aménagée avec du nouveau mobilier.

Il faut réfléchir à l'achat d'un sèche-linge et aménager des placards dans la laverie.

M. MADONNA évoque la réunion qui a eu lieu autour de l'avenir du moulin à la demande de l'association Roumois, Terres Vivantes en Normandie. Si cela a bien marché cette année c'est que les bénévoles de Routot et la Haye de Routot ont donné un coup de main. L'idée, c'est de prendre acte que ceux qui ne sont plus là n'ont plus envie et de relancer la machine. Ce qui a été ressenti quand même c'est qu'en fait il y a une forte pression pour maintenir un statuquo.

Un concert a lieu à l'église de HAUVILLE dimanche 6 novembre 2016 à 17h.

M. QUESNEY lève la séance. Ouverture aux questions du public.